



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 3 mars 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Comité de pilotage territorial du service public de l'éducation routière et du permis de conduire (SPERPC) du 15 février 2017

Un comité de pilotage territorial du service public de l'éducation routière et du permis de conduire (SPERPC), présidé par le secrétaire général de la préfecture, Paul-Marie CLAUDON, s'est tenu le 15 février dernier à la direction départementale des territoires (DDT), en présence des représentants de la DDT, de l'Éducation nationale, des forces de l'ordre, des auto-écoles, des inspecteurs du permis de conduire et du monde associatif.

Cette réunion a permis de faire le point sur la situation générale de l'éducation routière et du permis de conduire dans le département, en abordant l'ensemble des questions et des évolutions de cette thématique.

En Ardèche, une équipe de six inspecteurs assure les examens du permis de conduire. Ces examens sont organisés par l'unité éducation routière de la DDT, en lien avec les services de la préfecture.

Après quelques années difficiles en matière d'offre de places d'examens et de délais de représentation qui s'allongeaient, la réforme du permis de conduire lancée en 2013 par le ministère de l'Intérieur a permis une amélioration significative des délais d'attente et de représentation entre deux passages à l'examen.

Ainsi, dans le département le délai moyen de représentation, après un échec à l'épreuve pratique de la catégorie B, est de 70 jours en 2016. Ce délai a été diminué de 50 jours en trois ans, grâce à la mobilisation des services de l'État.

En 2016, ce sont 6 090 examens de la catégorie B qui ont été organisés. Le taux élevé de réussite à l'épreuve (65,5% de réussite en 1ère présentation) a permis à 3654 candidats d'obtenir le précieux sésame en 2016.

Dans le même temps, le ministère de l'Intérieur a souhaité externaliser l'épreuve du code de la route de manière progressive d'ici la fin du premier semestre 2017. Celle-ci sera confiée à des opérateurs agréés. C'est déjà le cas pour La Poste à Privas, ou pour SGS, (société qui gère des réseaux de centres de contrôle technique) à Vesseaux ou Annonay par exemple.

En ne s'impliquant plus directement sur l'organisation de l'examen du code, les Inspecteurs du permis de conduire pourront effectuer plus d'examens pratiques mais assureront également de manière plus fréquente des missions de contrôle des professions réglementées (auto-école, centres de récupération de points).

Enfin, il faut signaler la démarche nationale de dématérialisation en cours relative à la délivrance du permis de conduire, de l'étape de l'inscription du candidat à la délivrance du titre. Cette évolution permettra aussi de faire une demande de renouvellement de son permis de conduire par internet dans les cas de perte, vol, etc. L'application devrait se mettre en place en fin d'année.

La réunion a permis de constater une situation très positive de la situation locale, mais également la satisfaction de l'ensemble des acteurs impliqués sur cette activité.

Contacts presse :

Cabinet du Préfet – Pôle de la communication interministérielle

☎ : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09 - 📠 : 04 75 66 50 93 - ✉ : pref-communication@ardeche.gouv.fr

